

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 DÉPARTEMENT DU DOUBS
 CANTON : BAVANS
 COMMUNE : BAVANS (25550)
 N° INSEE : 25048

Tampon Sous-préfecture

N° 48/2021

Nos réf. : SR/HT/DB/MCR

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
 Reçu en préfecture le 16/12/2021
 Affiché le 
 ID : 025-212500482-20211215-2021DELIB48-DE

<u>DATE DE CONVOCATION :</u> 09/12/2021	L'an deux mil vingt et un le quinze décembre à dix-neuf heures,
<u>DATE D'AFFICHAGE :</u> 15/12/2021	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Sophie RADREAU, Maire
<u>NOMBRE DE CONSEILLERS :</u> <i>En exercice : 27 Présents : 24 Votants : 27 Ayant donné procuration : 3 Absent excusé : 0 Absent : 0 Exclu : 0</i>	<p><u>Étaient présents :</u> RADREAU Sophie, LOUYS Jean-Pierre, BUSSON Christine, MARTINO Jean-Luc, HERGAS Jasmine, LORDIER Patrick, EMONIN Ghislaine, CONTET Jean-Pierre, GATSCHINE Jean, VEDRINE Sandrine, ARNAUTOVIC Meho, MANGE Mylène, URAS Michaël, ROY Brigitte, POIVEY Jean-Pierre, ISSLER Agnès, MANIAS Marcel, MORENO Christine, TRAVERSIER Agnès (arrivée à 19h03), DURY Bernard, ATAR Nathalie, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian, PLANÇON Aurélie.</p> <p><u>Était représentés :</u> DEVAUX Cloé, REBOUH Mehdi, WETZEL Brigitte.</p> <p><u>Procurations données :</u> DEVAUX Cloé a donné procuration à RADREAU Sophie, REBOUH Mehdi a donné procuration à LOUYS Jean-Pierre, WETZEL Brigitte a donné procuration à LORDIER Patrick.</p>
<u>OBJET :</u> <i>Autorisation à solliciter les subventions nécessaires au financement des dépenses d'investissement</i>	
<u>RÉSULTAT DU VOTE :</u> - Pour : 25 - Contre : 2 - Abstention : 0	Michaël URAS est nommé secrétaire de séance.

Madame la Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter, auprès des partenaires publics et privés (Pays de Montbéliard Agglomération, Département du Doubs, Région, services déconcentrés de l'État, État, Union Européenne, Caisse d'Allocations Familiales du Doubs, fédérations sportives...), les subventions nécessaires au financement des dépenses d'investissement de la commune de Bavans. Pour chaque demande de subvention, le Conseil Municipal sera informé de l'objet de la demande de subvention ainsi que du plan de financement prévisionnel.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, et avoir délibéré,
par 25 voix POUR, 2 voix CONTRE, 0 ABSTENTION :**

- 1) **S'ENGAGE** à réaliser et à financer les travaux ;
- 2) **SOLLICITE** l'aide financière des partenaires sollicités ;
- 3) **DEMANDE** l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention de la décision attributive de subvention ;
- 4) **S'ENGAGE** à réaliser les travaux dans un délai de deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

Fait et délibéré à Bavans, le 15/12/2021
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

Le Maire,
Sophie RADREAU



Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le

ID : 025-212500482-20211215-2021DELIB48-DE

